



RAPPORT N°

CONFIDENTIALITÉ :

COMMISSION : Général – fonctionnement du conseil

MOTS CLÉS : Conseil de l'Ordre - publicité des débats - retransmission

RAPPORT SUR L'ACTION INTERNATIONALE DU BARREAU DE PARIS

RAPPORTEUR :

Laurence Kiffer, MCO

BATONNIER EN EXERCICE :

Frédéric Sicard

CONTRIBUTEURS :

Dominique Attias, Vice Batonnière

Stéphane de Navacelle, MCO

Aurore Legrand, service international

Anne Souleliac, service international

DATE DE LA REDACTION :

Juin 2017

DATE DE PRESENTATION AU CONSEIL :

4 juillet 2017

TEXTES CONCERNES :

RESUME :

Le présent rapport décrit l'action internationale du Barreau de Paris et examine comment la visibilité du Barreau de Paris et son influence à l'international pourrait être renforcées.

CHIFFRES CLES :

TEXTE DU RAPPORT

L'action internationale du Barreau de Paris vise à promouvoir à l'international la visibilité du Barreau de Paris et l'influence du droit continental à l'instar de ce que promeut le Ministère des Affaires étrangères et du développement international (MAEDI).

Le MAEDI a créé en 2014 une plateforme « Influence par le droit » visant à faciliter les synergies entre les acteurs-clefs de la coopération juridique et judiciaire en France. Un comité de pilotage a été mis en place pour rassembler les différentes institutions du secteur public et privé afin d'établir les lignes directrices d'une stratégie commune à l'international d'influence par le droit. Le premier comité de pilotage sur la stratégie d'influence par le droit s'est tenu le

3 décembre 2014, sous la co-présidence de la directrice générale de la mondialisation, du développement et des partenariats et de la déléguée interministérielle à l'intelligence économique. Il a été décidé la mise en place d'outils d'aide à la concertation (notamment une bibliothèque, un portail collaboratif, une liste d'experts, un vademécum), la constitution de groupes de travail et la publication de rapports thématiques.

L'action internationale du Barreau de Paris est menée par la commission internationale de l'Ordre assistée par le service de l'international composé de trois personnes.

L'action internationale du Barreau de Paris s'articule autour de trois pôles :

- Les relations internationales du Barreau de Paris avec les barreaux étrangers et les organisations internationales ;
- Les commissions ouvertes ;
- La défense de la défense.

L'analyse de l'action internationale du Barreau de Paris suppose d'examiner d'une part le type d'activité exercée par chacun de ces pôles (I) avant d'exposer l'action de ces pôles au niveau géographique (II).

I – Les types d'activités menées par le Barreau de Paris à l'international

A – *L'activité du Barreau de Paris dans le cadre de ses relations avec les barreaux étrangers et les organisations internationales*

a) L'activité du Barreau de Paris dans le cadre de ses relations avec les barreaux étrangers

i. La représentation du Barreau de Paris aux rentrées solennelles

Le Barreau de Paris est invité à de nombreuses rentrées solennelles partout dans le monde et est représenté dans nombre d'entre elles.

ii. Les partenariats inter-barreaux

Les relations entre les barreaux conduisent souvent à la mise en place de partenariats (Annexe 1). La difficulté réside dans l'efficacité de ces partenariats dans la mesure où il est difficile de les faire vivre.

iii. Les campus internationaux

Le Barreau de Paris organise depuis 2013 des Campus internationaux dans différentes régions du monde. Véritable fil rouge de son action internationale, ils ont pour objectif de promouvoir la coopération inter-barreaux, le partage des connaissances juridiques et le développement économique. Les Campus internationaux ont vocation à rassembler les Bâtonniers et confrères de toute la région mais également l'ensemble des professionnels du droit, universitaires, entreprises, représentants politiques et d'institutions locales.

Les campus permettent aussi de tisser un lien avec les autorités diplomatiques. A l'occasion de chaque campus, des contacts sont pris tant avec l'Ambassadeur de France dans le pays d'accueil qu'avec l'Ambassadeur du pays d'accueil en France. En outre, on se doit de souligner l'importance du rôle des magistrats de liaison.

La fonction de magistrat de liaison a été créée en 1993 à l'initiative de la France. La France dispose aujourd'hui d'un réseau de 15 magistrats de liaison (Algérie, Allemagne, Brésil, Canada, Espagne, Etats-Unis, Italie, Maroc, Pays-Bas, Qatar, Roumanie, Royaume-Uni, Sénégal, Serbie, Tunisie). Compte tenu de la zone de compétence régionale de six d'entre eux, ces magistrats de liaison couvrent au total 36 pays.

Ces liens ont été créés à l'occasion des campus organisés comme suit :

En 2013 campus Vietnam

En 2014 Cambodge, Mali et Brésil

En 2015 campus Shanghai, Québec et Moscou

En 2016 campus Gabon et Argentine

En 2017 campus Liban et Madrid

iv. L'accueil des délégations étrangères

Le Barreau de Paris reçoit une quinzaine de délégations étrangères à leur demande ou à la demande du Ministère des Affaires étrangères ou du Ministère de la justice. Le plus souvent ces délégations sont soucieuses d'apprendre sur la formation, la protection de la confidentialité de la relation de l'avocat avec son client, la discipline, le fonctionnement du barreau et parfois la politique pénitentiaire en France.

v. Le stage international

Le Stage international est un programme de formation théorique et pratique organisé chaque année à Paris pour les avocats étrangers. Pendant deux mois, d'octobre à novembre, 30 avocats venus du monde entier découvrent le droit français en suivant des cours dispensés par des praticiens à l'EFB, visitent les grandes institutions françaises, assistent à des audiences et, lors d'une journée à Bruxelles, organisée par la Délégation des barreaux de France (DBF), découvrent les institutions européennes. Ils effectuent aussi un stage pratique auprès d'un avocat parisien volontaire.

Ce programme permet de créer un cadre unique de coopération et d'échanges en droit comparé avec ces avocats venus du monde entier. Il renforce et inscrit dans une permanence les liens avec les barreaux étrangers et leur jeune barreau. Le stage international est un formidable outil de promotion de l'expertise juridique française et de la francophonie, et participe au rayonnement du Barreau de Paris et de la place de Paris à l'international. Il contribue également à la création d'un réseau sur lequel le Barreau de Paris peut s'appuyer.

Traditionnellement, le stage international était un programme en français. En 2015, un programme test en anglais a été lancé. Cependant peu de candidats anglophones se sont montrés intéressés. Ceci s'explique aisément par le fait que le Barreau de Paris ait peu de relations avec le monde anglophone. En outre il s'avère difficile d'obtenir des stages pour ces stagiaires anglophones.

b) L'activité du Barreau de Paris dans le cadre de ses relations avec les organisations internationales

i. Les relations avec organisations professionnelles mondiales

Parmi les organisations professionnelles mondiales, on trouve :

- International Bar association (IBA) (annexe 2)
- l'Union Internationale des Avocats (UIA) (annexe 3)
- l'Association Internationale des Jeunes Avocats (AIJA) (annexe 4)

ii. Les relations avec les organisations professionnelles régionales

Parmi les organisations professionnelles régionales, on trouve :

- La Fédération des Barreaux Européens (FBE)
- Le Conseil des Barreaux Européens (CCBE)
- l'American Bar Association (ABA) (Annexe 5)
- l'Inter-American Bar Association (IABA ou FIA)

Cette organisation est importante pour le Barreau de Paris car elle est de culture civiliste.

- l'Union Iberoamericana de Colegios y Agrupaciones de Abogados (UIBA)

l'UIBA rassemble une quarantaine de barreaux latino-américains autour du barreau de Madrid. Cette organisation permet des échanges entre barreaux espagnols et sud-américains essentiellement autour de la formation déontologique et professionnelle et en matière de défense de la défense. Sur tous ces sujets, le barreau de Paris est perçu comme un acteur clef. Le Barreau a un rôle d'autant plus important à jouer dans cette organisation que les anglo-saxons en sont absents. Depuis deux ans, dans le prolongement du Campus Brésil et sans être membre de l'UIBA, le Barreau de Paris participe aux assemblées générales de cette organisation.

- l'Interpacific Bar Association (IPBA) (Annexe 6)
- Lawasia

Le Barreau de Paris n'est pas membre de Lawasia. Le Conseil rassemble des membres de la région Asie Pacifique. Cette organisation est à l'origine une initiative australienne à laquelle ont répondu les barreaux de l'Asie-Pacifique, la première réunion s'est tenue en 1966, Law Asia a fêté ses 50 ans l'an passé. Elle rassemble des barreaux, des avocats membres individuels, des juges, des universitaires. Son objectif principal est d'être une voix pour les intérêts de la communauté juridique en Asie et dans le Pacifique et de favoriser les relations professionnelles et commerciales entre ses membres. Elle souhaite également promouvoir la justice, la protection des droits de l'homme et l'Etat de droit dans la région.

- La Conférence Internationale des barreaux de tradition juridique commune (CIB)

La CIB, qui a pour objet de créer une structure de coopération entre les barreaux de culture francophone, rassemble une trentaine de barreaux et apparentés établis dans 35 pays différents. Les Etats Unis y sont représentés par le seul barreau de Louisiane. Les Barreaux de Québec, de Montréal et du Québec sont membres.

iii. Les relations avec l'Agence de la Francophonie (OIF)

L'OIF a pour mission de donner corps à une solidarité active entre les 84 Etats et gouvernements qui la composent et partagent l'usage du français et des valeurs universelles. L'OIF apporte régulièrement son soutien financier au Barreau de Paris dans le cadre des manifestations s'intégrant dans la francophonie. Depuis 2014 le Secrétaire Général de l'OIF est Michaelle Jean que le bâtonnier et la vice Bâtonnière ont pu rencontrer cette année pour réfléchir à des actions communes.

iv. Les relations avec les Nations-Unies

Le Barreau de Paris bénéficie de relations privilégiées avec les Nations Unies. D'une part le Barreau de Paris est le seul barreau à bénéficier du statut ECOSOC. D'autre part, depuis 2007, le Barreau de Paris bénéficie d'un statut d'observateur au sein du groupe de travail de la CNUDCI (Commission des Nations Unies pour le droit du commerce international) sur l'arbitrage et la médiation. Enfin, un accord est intervenu entre la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies (UNECE) et l'IFEJI.

Le Conseil Economique et Social, abrégé en anglais ECOSOC, est l'un des organes principaux de l'ONU. L'ECOSOC opère sous l'autorité de l'Assemblée Générale de l'ONU et est composé de 54 membres élus par l'Assemblée Générale. Il a pour but de coordonner tous les travaux dans le domaine social et économique au sein de l'ONU, de ses agences et de ses institutions spécialisées.

Le statut consultatif ECOSOC permet aux ONG de participer aux réunions et conférences de l'ECOSOC et de ses organes subsidiaires. Il donne également accès à d'autres conférences qui se tiennent au sein des Nations Unies, telle que par exemple les sessions du Conseil des Droits de l'Homme.

Le statut consultatif ECOSOC permet au Barreau de Paris de participer aux réunions de l'ECOSOC et de ses organes subsidiaires, mais également dans les réunions d'autres institutions de l'ONU.

S'agissant de la CNUDCI, elle joue un rôle normatif important en matière d'arbitrage. La commission ouverte arbitrage a suggéré au Conseil de l'Ordre, en 2007, que compte tenu du rôle de Paris comme place d'arbitrage, le Barreau de Paris ait un statut d'observateur aux travaux du groupe de travail II de la CNUDCI, sur l'arbitrage et la médiation.

Par ailleurs **un accord est intervenu entre la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies (UNECE) et l'Institut Français d'Experts Juridiques Internationaux (IFEJI)** qui a notamment donné mandat à l'IFEJI pour la mise en place d'un centre d'excellence mondial « Bonnes pratiques, lois et institutions » officiellement lancé à Paris le 21 mai 2015.

On rappellera que l'IFEJI est une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 créée le 21 février 2002 sous l'égide du Barreau de Paris et du Ministère des Affaires étrangères dont l'objectif est de promouvoir l'expertise juridique de tradition civiliste.

le Ministère des Affaires étrangères et le Ministère des finances sont aussi impliqués avec l'IFEJI sur ce projet de Centre d'Excellence auquel le Conseil de l'Ordre a voté son soutien à l'unanimité.

B – L'activité du Barreau de Paris dans le cadre de ses commissions ouvertes

Il existe 22 commissions ouvertes internationales dont 21 sont rattachées à une zone géographique et une commission transverse : la commission arbitrage international.

Les commissions ouvertes peuvent être distinguées selon les continents :

Europe : commissions franco-allemande, franco-espagnole, Paris-Londres, Italie, Arménie, Paris-Varsovie, Russie ;

Afrique : commissions euro-méditerranée, Paris-Alger, Afrique Ohada et Convergence Afrique ;

Amérique : commission Paris-New York, Paris-Québec, Amérique Latine, franco-brésilienne ;

Asie : sur le moyen Orient : commission Paris-Beyrouth, Commissions Chine, Inde, Japon, Vietnam.

C – L'activité de défense des droits de l'homme par le Barreau de Paris

- *La défense de la défense*

Le Barreau de Paris est membre fondateur d'organismes de défense des droits de l'homme :

- Le Barreau Pénal international (BPI), organe représentatif des conseils auprès de la Cour pénale internationale
- L'Observatoire international des avocats en danger (OIAD)

L'OIAD a été créé le 10 décembre 2015 conjointement par le Barreau de Paris, le CNB, le *Consejo General de la Abogacia Espanola* et le *Consiglio Nazionale Forenze* italien. Il vise à (i) recenser les menaces pesant sur les avocats dans le monde afin de coordonner à un niveau international des missions de soutien et de défense, (ii) à alerter l'opinion publique sur les menaces pesant sur les avocats et (iii) à apporter une aide matérielle aux avocats menacés et (iv) à former les avocats pour sensibiliser sur la protection des avocats.

- *La lutte contre la peine de mort*

Le Barreau de Paris est membre fondateur de la Coalition mondiale contre la peine de mort qui compte aujourd'hui plus de 150 organisations du monde entier. La Coalition mondiale apporte une dimension globale à l'action que poursuivent ses membres sur le terrain, parfois de manière isolée.

Le Barreau de Paris soutient les campagnes et actions de la Coalition mondiale contre la peine de mort. Il s'engage également à entretenir un dialogue sur la peine de mort avec les barreaux et autorités de pays rétentionnistes ainsi qu'à défendre et soutenir certains cas de condamnés à mort.

Le Barreau de Paris est depuis le début membre du Comité de pilotage, organe politique et décisionnaire de la Coalition.

II – L'étendue géographique de l'activité internationale du Barreau de Paris

A – *En Europe*

Le Barreau de Paris est à l'origine de la création de la Fédération des Barreaux d'Europe (FBE) et du Conseil des Barreaux Européens (CCBE), organisation représentative de la profession d'avocat auprès des institutions européennes qui collabore étroitement avec les organisations de la profession en dehors de l'Europe. Il est également à l'initiative de la Délégation des Barreaux de France (DBF) à Bruxelles.

Les relations du Barreau de Paris avec ces institutions n'est pas exclusive des relations bilatérales existant entre les barreaux européens entre eux.

Le Barreau de Paris a des liens forts avec la Belgique. Les liens avec le Barreau de Bruxelles tant francophone que néerlandophone sont étroits. Traditionnellement, une fois par an les conseils de l'Ordre des Barreaux de Paris et de Bruxelles tiennent une réunion commune de leur Conseil de l'Ordre. Le Barreau de Paris est aussi représenté à la rentrée du Barreau d'Anvers.

Les rentrées de Londres et de Vienne constituent des rentrées importantes en Europe.

Le Barreau de Paris a aussi des liens avec l'Espagne (Madrid et Barcelone), l'Italie (Rome, Milan, Turin, Palerme, Raguzze), l'Allemagne dans le cadre des relations avec les différents Länder ou encore avec la Suisse (Genève, Lausanne, Lugano...)

Dans les Balkans, le Barreau de Paris a des liens avec la Bulgarie (Sofia), la Croatie (Zagreb), le Kosovo (Pristina), la Roumanie (Bucarest), la Serbie (Belgrade) où il y a des associations d'avocats francophones.

Le Barreau de Paris n'a pas de relations avec les pays baltes mais a eu des liens forts avec la Fédération de Russie ravivés notamment par le Campus à Moscou en 2015. La Pologne est aussi en demande de relations et la commission ouverte Paris-Varsovie pourrait jouer un rôle à cet égard.

B – Sur le continent africain

Le Barreau de Paris est très présent en Afrique où il participe aux rentrées des Barreaux d'Afrique du Nord et de l'Afrique subsaharienne et de l'Afrique centrale (Barreaux de l'espace OHADA). Il est représenté au congrès annuel de la Conférence Internationale des Barreaux de tradition juridique commune (CIB).

En 2015, la commission internationale a élaboré une cartographie de l'Afrique subsaharienne qui doit servir d'outil de référence.

C – Sur le continent américain

Le Barreau de Paris a des relations avec les Barreaux du Canada et notamment les Barreaux de Montréal, Toronto et Québec mais aussi avec les barreaux américains par le biais d'organisations internationales telles que l'ABA, l'UIBA, L'AIBA. Le Barreau de Paris entretient des relations étroites avec les Barreaux de Louisiane, les Barreaux des DOM (Guadeloupe, Martinique) mais aussi ceux d'Haïti (notamment Port-au-Prince).

En 2014, la commission internationale a élaboré une cartographie de l'Amérique du Nord qui doit servir d'outil de référence.

D – Sur les continents asiatique et océanique

Au Moyen-Orient, le Barreau de Paris entretient depuis toujours des relations très étroites avec le Liban et notamment avec le Barreau de Beyrouth, liens encore renforcés par le Campus de mai 2017 qui s'est tenu à Beyrouth. La commission ouverte Paris-Beyrouth a été d'un grand soutien pour l'organisation de cette manifestation. Dans la région, le Barreau de Paris peut aussi compter sur le soutien de l'Attaché régional de coopération Justice auprès de l'Ambassade de France en Jordanie.

Le Barreau de Paris est un des partenaires avec l'Allemagne de la plateforme européenne pour l'Etat de droit en Asie Centrale.

Le Barreau de Paris participe au congrès de l'IPBA.

Dans ses relations avec la Chine, le Barreau de Paris bénéficie de l'action de la commission ouverte Chine et de l'association franco-Chinoise pour le droit économique (AFCDE).

III – Préconisations

Sur la présence du Barreau de Paris aux rentrées solennelles, il pourrait être envisagé de lister les rentrées par zone géographique, afin de ne pas multiplier les déplacements dans une même zone et d'envoyer un représentant aux rentrées solennelles qui présentent un intérêt pour le Barreau de Paris notamment au regard de son influence. Il est apparu que dans certaines régions, en Afrique notamment, la participation aux rentrées solennelles n'est plus suffisante et les Barreaux sont en demande de formation. Il y a donc lieu de réfléchir à la façon de coupler une rentrée solennelle avec de la formation.

Sur les partenariats : Il est inutile de multiplier les conventions de coopération mais il est essentiel de faire vivre ces partenariats.

Sur les campus : les campus sont sans conteste un moyen de créer du lien entre le Barreau de Paris et d'autres Barreaux. Ces campus s'inscrivent dans un contexte plus global de partenariats déjà existant ou souhaitables et être suivis d'actions. Ainsi, les campus Brésil et Argentine associés au travail de la commission ouverte Amérique Latine ont permis au Barreau de Paris de participer pour la première fois cette année à « la semaine de l'Amérique Latine et des Caraïbes » organisée par le Ministère des Affaires Etrangères. Le Barreau de Paris a pu organiser, parmi les nombreuses manifestations prévues dans ce cadre, un colloque sur « la plus-value de l'avocat en matière de RSE en Amérique Latine ». Ce colloque a été l'occasion de tisser de nouveaux liens avec le monde diplomatique dans cette région du monde.

Sur le stage international : Compte tenu des difficultés rencontrées dans la mise en place de la version anglophone de ce stage, il convient de s'interroger sur les suites à y apporter.

Sur les relations avec les organisations internationales : chaque Association a ses spécificités mais on retrouve un fonctionnement commun. L'action de chaque organisation s'articule autour de commissions thématiques comparables aux commissions ouvertes du Barreau de Paris et d'événements organisés soit par celles-ci (séminaires) ou par l'association dans son ensemble dans le cadre d'un congrès annuel.

Il apparaît essentiel de recenser les membres du Barreau de Paris au sein de chacune de ces organisations et d'identifier le rôle qu'ils y jouent pour qu'ils soient des relais du Barreau de Paris au sein de ces organisations. Une fiche signalétique (du type de celle annexée et déjà établie pour certaines organisations devraient être actualisée chaque année par ces relais.

Dans ces organisations internationales, l'action du Barreau de Paris doit passer non seulement par la coordination de ses membres dans l'organisation mais aussi par le rôle qu'il peut jouer au moment des élections dans ces organisations. Ainsi, il faut anticiper les votes qui pourront avoir lieu à chaque congrès ou manifestation d'une organisation internationale à laquelle le Barreau de Paris pour voter et faire voter en connaissance de cause. Ce peut être l'occasion pour le Barreau de Paris d'avoir des actions de lobbying.

Il a été observé que le lobbying des anglo-saxons dans le cadre des organisations internationales passe aussi par l'implication des membres permanents des institutions ordinaires dans les relations avec ces organisations. Les liens se créent entre les permanents, ce qui facilite la circulation de l'information et le travail des élus des instances ordinaires qui se succèdent.

Sur les relations avec les Nations Unies : le Barreau de Paris dispose déjà de différents statuts lui permettant d'être plus présent dans cette organisation. Il conviendrait peut-être de sensibiliser les commissions ouvertes thématiques sur les possibilités d'interaction avec cette organisation.

Sur les commissions ouvertes internationales : la commission arbitrage et un tiers seulement des commissions ouvertes rattachées à une zone géographique fonctionnent réellement. Il est préconisé de réorganiser le fonctionnement de ces commissions autour de zones géographiques et d'axer le travail sur cette zone en fonction des commissions actives et des intérêts du Barreau de Paris. Des liens pourraient être créés entre les commissions, les organisations internationales régionales et les partenariats interbarreaux.

Sur la zone géographique d'influence du Barreau de Paris : le Barreau de Paris entretient essentiellement des relations avec les zones de civil law et/ou francophones. Les liens traditionnellement forts avec l'Afrique ont été renforcés et des liens ont été développés avec l'Amérique du Sud.

Dès lors que la présence du Barreau de Paris, sur le continent américain notamment, passe beaucoup par les organisations internationales, il y a lieu de s'impliquer davantage dans les commissions de ces organisations. Indépendamment des liens qui pourraient être créés entre les commissions ouvertes thématiques et les commissions thématiques de ces organisations, le Barreau de Paris pourrait renforcer ses liens avec ces organisations au travers de leur action commune sur l'Etat de droit et pour la défense des valeurs de la profession.

PROJET DE DELIBERATION :

Aucun



1. CALENDRIER DE LA MISE EN ŒUVRE DEVANT LE CONSEIL :